Publié par:
REISO.org
REVUE D'INFORMATION SOCIALE

Vers un service citoyen en Suisse

A quoi sert un service citoyen ? Comment le mettre en place ? Les expériences menées en Belgique et en France ont nourri la première journée de réflexion de ce genre en Suisse.

Par **Patrick Matthey** et **Sylvain Froidevaux**, pour le Groupe indépendant de réflexion sur le service citoyen à Genève

Le 5 octobre 2011, à la Haute école de travail social de Genève, s'est tenue une journée de réflexion sur le service citoyen. Organisé par le Groupe indépendant de réflexion sur le Service citoyen de Genève, la Permanence Service Civil et l'association Eirene Suisse, ce colloque a présenté des formes déjà existantes de service citoyen ou civique en Europe et discuté des possibilités de mettre sur pied un projet pilote à Genève.

Les expériences belges et françaises

En Belgique, où le service militaire n'est plus obligatoire depuis 1995, l'idée de service citoyen est née de la nécessité d'un rééquilibrage des droits et des devoirs dans une société où l'individualisme règne en maître et où les citoyens sont renvoyés à eux-mêmes face à des problèmes économiques et sociaux de plus en plus difficiles à gérer collectivement. Fédérant une quarantaine d'associations et d'organismes institutionnels, tant francophones que flamands, la plateforme pour le Service Citoyen belge est active depuis 2008 et emploie à ce jour une équipe permanente de 6 à 8 collaborateurs.

Elle vient de lancer un projet-pilote auquel ont participé 32 jeunes, âgés de 18 à 25 ans, engagés chacun dans un projet de service citoyen pour une durée de 5 mois, dans les domaines de l'environnement (photo), de l'aide aux personnes, de la jeunesse ou de la culture. Pendant la durée de leur service, les jeunes volontaires sont placés sous la responsabilité d'un tuteur et reçoivent une formation à la citoyenneté. Une première expérience que François Ronveaux, directeur de la plateforme pour le Service Citoyen belge, qualifie de très positive. Non seulement elle aura contribué à mieux intégrer ces 32 jeunes dans la société et dans le monde du travail, mais elle les aura également aidé à se positionner en tant que citoyens engagés. La Plateforme pour le Service citoyen belge planifie d'élargir son projet, avec comme objectif d'obtenir une loi-cadre sur la création d'un service citoyen au niveau national. Elle

prévoit d'accueillir entre 70 et 100 nouveaux volontaires l'an prochain, tout en développant ses échanges au niveau international.

En France, où l'obligation de servir a également été abolie, l'Agence du Service Civique bénéficie d'un soutien important de l'Etat, grâce à une loi votée par le Parlement en 2010. Coordonnant le travail des Centres régionaux qui sont en contact avec les organismes d'accueil, l'Agence nationale a déjà enregistré 15'000 jeunes et vise à terme 75'000 volontaires d'ici 2014. Le service civique français s'adresse en priorité aux jeunes de 16 à 25 ans, pour une période d'engagement de 6 à 12 mois. Il ne s'agit pas de concurrencer le marché de l'emploi, mais d'effectuer une mission d'intérêt général dans les secteurs de la culture, de l'éducation, de l'environnement, du sport, de la solidarité internationale, etc. Le service civique permet également aux jeunes volontaires de recevoir une indemnité située entre 547 et 647 euros par mois suivant les cas, cela pendant toute leur période d'engagement ; une indemnité qui pourra être comptabilisée plus tard dans le cadre des prestations de retraite.

Pourquoi un service citoyen ?

Les expériences menées dans les pays voisins permettent de mieux cerner les raisons d'un service citoyen. Mais à quels besoins un tel service répond-il ? Pour Riccardo Rodari, enseignant à la HETS Genève, l'atomisation des individus et l'affaiblissement du lien social ont des effets néfastes notamment sur les personnes se trouvant en marge de la société. Le service citoyen serait ainsi un moyen de trouver et de soutenir des gens capables de refaire le lien, d'écouter, de revaloriser et de réintégrer les personnes fragilisées. Mélissa Rebetez, du Service « Action sociale et jeunesse » de la commune de Meyrin, reconnaît que l'administration publique est préoccupée par la question du lien social, sans pouvoir toutefois répondre à tous les besoins.

Quelles sont les niches d'activités où des citoyens volontaires pourraient jouer un rôle en complémentarité des acteurs professionnels ? Sylvain Froidevaux, enseignant à la Haute école d'art et de design de Genève, présente le projet « 60x60 » à la cité Carl-Vogt Honegger dans le quartier de la Jonction à Genève, comme un exemple de service à la société. Dans ce cadre, l'« Opération paillasson » a notamment permis de mettre en contact des personnes isolées et de recréer une dynamique relationnelle. Le projet, initié par des artistes, a finalement amené les habitants, confrontés à un problème commun, de prendre conscience de leur force et d'engager une action collective citoyenne. Maria Roth-Bernasconi, conseillère nationale, remarque de son côté que, dans un contexte de maintien de l'obligation de servir, le service citoyen peut apparaître comme une alternative au service civil, sans être en concurrence avec le service militaire. Il deviendrait de ce fait une forme constructive et pacifique de service à la communauté, comme un espace de création, d'initiative, en même temps qu'une opportunité de développement personnel.

Comment mettre en place un service citoyen ?

S'il semble évident pour tout le monde que l'atout principal du service citoyen, c'est la valorisation mutuelle du volontaire et de la personne à qui il vient en aide, il faut cependant qu'il y ait un intérêt et un soutien politique pour pouvoir développer un tel projet à l'échelle d'une ville ou d'un canton comme Genève. Un cadre doit être posé afin que le service citoyen ne vienne ni surcharger les travailleurs sociaux, ni concurrencer le marché de l'emploi. Il est ainsi impératif de le définir préalablement dans sa structure, son fonctionnement et ses objectifs, afin qu'il réponde à la fois aux besoins de la population, des volontaires, des associations ou organismes d'accueil et des institutions opérant déjà sur le terrain.

Outre la volonté politique, d'autres questions se posent pour mettre en place un service citoyen dans notre société. Tout d'abord, à qui va-t-il s'adresser et quels types de missions vont-elles être soutenues ? Il y a également la question de la formation et du suivi des volontaires. Enfin, les sources de financement et le mode de rétribution. En

ce qui concerne la participation, on peut considérer qu'il n'y a pas de limite d'âge et que le choix de s'engager sous le régime du volontariat peut exister à tout moment dans la vie et dans toutes les catégories de la population. On pourrait donc imaginer un projet pilote ouvert à tous. Un tel service citoyen s'adresserait notamment à toutes celles et ceux qui ne peuvent pas faire de service civil.

Une autre option serait au contraire de limiter le public cible et de s'adresser à une classe d'âge en particulier, par exemple les jeunes entre 16 et 25 ans, comme cela se fait en France et en Belgique. Si l'on prend la question des missions, la liberté de choisir son affectation, voire de proposer son propre projet devrait être la plus grande possible, mais on s'attend en retour à ce qu'il y ait une utilité sociale, culturelle ou environnementale du projet, en même temps qu'une logique de durabilité. Le volontaire doit avoir le temps et la possibilité de s'identifier à une problématique et d'y apporter des solutions. Dans certains cas, la participation à la vie citoyenne peut aller jusqu'à devenir un véritable enjeu sociétal de démocratie participative.

En ce qui concerne le suivi des volontaires, il est primordial qu'ils puissent recevoir une formation générale à la citoyenneté en même temps qu'une formation spécifique selon les champs particuliers d'action du volontaire, comme le propose le modèle belge. Les échanges d'expériences entre volontaires, dirigés et structurés par un responsable, sont aussi un excellent moyen pour leur permettre de se situer, de développer un réseau et de partager leurs connaissances. En ce qui concerne l'accompagnement, chaque volontaire devrait être assisté par un tuteur, lui aussi formé selon le type de mission. Quant au suivi administratif et étatique, une commission cantonale pourrait être chargée de contrôler et financer les projets. Pour ce qui est de la rétribution des missions et du financement, il est important de rappeler que si le service citoyen a un coût, il représente également un bénéfice sur le plan social, culturel, environnemental, voire sécuritaire. Même si elle n'est pas un vrai salaire, faut-il envisager la rémunération du service citoyen comme un revenu principal ou accessoire ? Sans doute, cette question doit-elle être tranchée en fonction des volontaires et du genre de mission. À définir également la répartition du financement du service citoyen et notamment la charge qui doit ou peut être supportée par les associations ou organismes d'accueil qui bénéficient de fait de la force de travail des volontaires.

Comment poursuivre le processus ?

Les participants au colloque ont tous souligné l'importance de continuer à développer la réflexion, mais surtout de passer à un stade de concrétisation du service citoyen à travers une expérience pilote. S'il y a encore des décisions à prendre concernant la forme et le contenu de ce service citoyen, il faudra néanmoins établir rapidement une structure stable et opérationnelle afin de tenter d'obtenir un soutien politique et le financement d'une plate-forme réunissant les différents acteurs institutionnels, associatifs ou privés. Le potentiel d'actions et les besoins existent. Le Groupe indépendant de réflexion sur le service citoyen à Genève est conscient de la nécessité d'avoir une pluralité d'acteurs pour faire évoluer ce projet. Ils invitent donc toutes les personnes et organismes ayant un intérêt, l'envie et de la disponibilité à les rejoindre dans l'élaboration de ce processus.

Contacter le Groupe indépendant de réflexion sur le service citoyen à Genève : courriel